



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE  
DM2025-90085

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 septembre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90085**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire des lots 4 366 612 et 4 366 628, situés sur le chemin de Wexford, dans les zones F-49, RU-62, F-65, F-84 et RU-85, vise une opération cadastrale créant six lots avec des largeurs avant dérogatoires. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement (602-18)* prescrit que la largeur avant minimale d'un lot non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain est de 50 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc les lots projetés numéro :

- 6 699 776 qui aurait une largeur avant de 40,09 mètres ;
- 6 699 777 qui aurait une largeur avant de 40,09 mètres ;
- 6 699 778 qui aurait une largeur avant de 38,86 mètres ;
- 6 699 779 qui aurait une largeur avant de 40,07 mètres ;
- 6 699 780 qui aurait une largeur avant de 40,08 mètres ;
- 6 699 781 qui aurait une largeur avant de 40,08 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 septembre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21<sup>È</sup> JOUR D'AOÛT 2025

*Mélanie Poirier*

Mélanie Poirier,  
Greffière